

Le nouveau système de contrôle d'accès au parking du Port est opérationnel depuis le jeudi 30 janvier. Il permet un accès plus rapide et plus simple pour les abonnés, grâce à la reconnaissance automatique de la plaque d'immatriculation du véhicule. Pour être identifié immédiatement, vous devez laisser un espace suffisant avec le véhicule qui vous précède. Les abonnés sont invités à retirer leur badge et à restituer l'ancien, dès que possible, auprès du service parking de la mairie qui est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (jusqu'à 18 h le mercredi). Le service sera également ouvert à titre exceptionnel mercredi 12 février jusqu'à 19 h. Une permanence exclusive aura lieu le samedi 8 février de 9 h à 12 h. Le service parking reste à l'écoute des usagers pour toute autre question.

Service du parking : rue Folliet. Tél. 04 50 83 10 27 ; ou parking@ville-evian.fr

ÉVIAN-LES-BAINS

Élections municipales : un apéro échanges avec Josiane Lei ce soir

La liste "Évian avenir" conduite par Josiane Lei propose des apéros échanges avec les Évianais au local de campagne, 3 place Charles-de-Gaulle. Rendez-vous aujourd'hui dès 18 heures.

CHEVENOZ

Précisions : non la commune n'embauche pas

Dans le compte rendu du conseil municipal de la commune de Chevenoz paru dans notre édition du mercredi 5 février, une erreur s'est glissée. Il fallait lire : « Suite à un départ à la retraite et la compétence à venir de la compétence eau à la CCPEVA, un poste d'agent sera enlevé au service technique communal. » Dont acte.

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS

L'information au bout des doigts

Dans le cadre du réaménagement de la place de la mairie, un totem interactif a été installé à l'entrée du bâtiment. C'est l'entreprise Digilor, spécialisée dans les technologies innovantes, qui a été retenue pour équiper la commune. Ce dispositif a été conçu de manière à résister aux intempéries et aux actes de vandalisme. L'investissement a coûté 10 053 € TTC. La nouvelle installation permet l'accès aux informations à tout le monde y compris aux personnes à mobilité réduite puisque l'écran du totem descend relativement bas. Les Saint-Paulains y retrouveront les informations légales, compte rendu de conseil municipal, état civil et autres en seulement quelques clics. Dans les prochains mois, l'édicule servant anciennement à l'affichage sera détruit.



Ce totem interactif est placé entre l'entrée de la mairie et la poste. Photo Le DL/C.B.

chacune de ses vaches.

Les enfants ont pu écouter les sonnaillies, sentir le foin, le regain, la paille, goûter le lait et le

travail réalisé par les enfants. Le thème de l'agriculture de mo-

CHÂTEL

Les garçons de café la huitième édition

Ce jeudi 6 février, c'est au centre du village qu'a été lancée la huitième édition des Neiges étoilées, dans une ambiance bon enfant, sans protocole rigide.

Ainsi, après le coupage de ruban inaugural par Yoann Conte en présence des chefs de la station et de nombreux invités, ce sont vingt-cinq jeunes "garçons ou filles de café" qui ont effectué un parcours dans le village.

Les résultats de cette épreuve disputée dans la bonne humeur sont les suivants : 1^{er} Mickaël Deconche ("Les Cornettes"), 2^e Nicolas Trincaz "Les Gentiannettes", 3^e Camille Vallet ("Macchi"), 4^e Amandi-

ne Clément ("Le four"), 5^e Cédric ("Le Bowling" thieu Mutrici ("pi").

Aujourd'hui s'est déroulée à 15 h 30 une séance sur le thème : "il en encore du demain ?". Celle-ci se déroulera à la salle dière, avant la soirée (qui débutera à 20 heures).

Les garçons (et filles) animés dans la huitième édition des Neiges étoilées.

Photo Le DL/Bernard

VACHERESSE

Une Maison d'assistants

Lors de sa dernière séance, le maire, Denis Petit-Jean a évoqué le projet à l'étude de la création d'une Maison d'assistants maternels (MAM) suite à la demande de plusieurs assistantes maternelles. Il est proposé que la commune puisse mettre à disposition des locaux, à savoir le rez-de-chaussée de l'ancien presbytère (ancienne salle) mais ceux-ci nécessitent d'importants travaux (coût estimatif prévisionnel : 347 200 € HT). Des demandes de subvention sont en cours notamment auprès de la Caisse d'allocations familiales, la Région, le Département et la CCPEVA. La décision de mener ce projet à son terme sera prise par la

future municipalité.

Le conseil municipal a également décidé de sans augmentation de la location des salles (même décision concerne ceux de la commune). Le conseil a par ailleurs son accord pour l'ouverture de masses de crédits pour quels figurent les aménagements de travaux (69 000 €, de placements de fenestration), ainsi que le remplacement des micro-ordinateurs (2 500 €). Le conseil a également décidé de mobiliser 30 000 € pour les travaux de peinture (23 600 € pour le mur